



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N° 315-2 REVISANT LE
RÈGLEMENT No 315-1 INSTAURANT UN CODE
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS
MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné :

- QUE** Lors de la séance ordinaire du 16 mars 2026, le conseil a adopté le Règlement no 315-2 révisant le règlement no 315 instaurant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ;
- QUE** Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement à l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles d'ouverture au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington (Québec) ou sur demande à dg@sherr.ca.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 17^e jour du mois de mars 2026.

Clément Costanza

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, le 17^e jour du mois de mars 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 17^e jour du mois de mars 2026.

Clément Costanza
Directeur général et greffier-trésorier